lycée Clemenceau

académie Nantes

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut Mines-Télécom

Convention de partenariat lycée / EPCSCP

Entre,
L'EPCSCP (université ou école), ci-après dénommé **Institut Mines-Telecom**, 37-39 rue Dareau, 75014 PARIS

Et,
Le Lycée, ci-après dénommé **Lycée Clemenceau**, 1 Rue Georges Clemenceau – BP 74205 – 44042 NANTES Cedex 1,
Représenté par son Proviseur, Corinne RAGUIDEAU

Et,
William MAROIS
Recteur de l'académie de Nantes, Chancelier des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L 612 – 3 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII (en cas de signature avec un établissement de l'enseignement agricole) ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 33 ;
- Vu la convention de partenariat entre l'Académie de Nantes et les établissements à publics à caractère scientifique, culturel et professionnel signée le 19 septembre 2014 ;
- Vu la délibération n° ...du CA du jj/mm/aaaa du lycée Clemenceau ,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention se fixe pour objet de rapprocher le Lycée Clemenceau et l'Institut Mines-Telecom dans les domaines pédagogiques et de la recherche, de l'information et de la communication.

Article 2 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LES PARTENARIATS EN LYCEE ET EN EPCSCP

L'Institut Mines-Télécom regroupe les 6 écoles des Mines (Mines Albi, Mines Alès, Mines Douai, Mines Nantes, Mines ParisTech, Mines Saint-Etienne) et les 4 écoles Télécom (Télécom Bretagne, Télécom Ecole de Management, Télécom ParisTech, Télécom SudParis) sous tutelle du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé des communications électroniques. Il constitue ainsi le premier groupe de grandes écoles d'ingénieurs et de management de France.

Ses écoles forment des étudiants de niveau master et doctorat et contribuent à la recherche dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, le management, l'énergie, les matériaux et l'environnement industriel.

Mines Nantes et Télécom Bretagne sont par ailleurs engagées dans un projet de fusion, qui conduira à la création d'une nouvelle école sous statut d'école interne de l'Institut Mines-Télécom au 01/01/2017.

Pour la mise en œuvre de la présente convention, l'école Mines Nantes est désignée comme école référente de l'Institut Mines-Télécom.

Les formations concernées par la présente convention sont pour le Lycée Clemenceau les séries MPSI, PCSI, PC, PC*, MP, MP*, PSI, PSI*.

Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

La publicité de la présente convention est assurée

- sur la fiche lycée complétée sur le site Admission Postbac
- à travers les journées portes ouvertes
- sur les sites internet des parties
- par les services d'orientation (CIO, SCUIO-IP) et les enseignants (lycée, EPCSCP).

Article 4 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT

Les deux établissements signataires s'engagent à développer une meilleure connaissance de l'Institut Mines-Telecom auprès des étudiants de CPGE comme des lycéens : visites, conférences thématiques et de présentation, séquences d'immersion.

Ils mettront en place des actions favorisant le rapprochement des enseignants et personnels du lycée et de l'Institut Mines-Telecom en vue de favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les réformes, mais aussi pour faciliter leurs échanges sur les pratiques pédagogiques, les contenus d'enseignement, la réalité des métiers visés. Les enseignants chercheurs de l'Institut Mines-Télécom et les enseignants du Lycée Clémenceau pourront en particulier échanger sur les pratiques et modalités liées notamment à l'évolution des programmes.

L'accès aux laboratoires sera facilité afin de permettre aux étudiants de CPGE de bénéficier d'une initiation à la recherche, sous réserve de la disponibilité des locaux et des personnels. Plus généralement, Les deux établissements signataires veilleront à rendre possible la mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants et les étudiants, ainsi que la mutualisation et/ou mise à disposition des ressources matérielles/locaux/plateformes techniques.

Par ailleurs, les deux établissements partenaires pourront mettre en place des actions permettant aux élèves du Lycée Clémenceau de rencontrer les créateurs d'entreprises accompagnés par les incubateurs de l'Institut Mines-Telecom.

Article 5 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT PORTES SPECIFIQUEMENT PAR MINES NANTES

Dans le cadre des actions de coopération citées au 2ème alinéa de l'article 4, Mines Nantes (pour le compte de l'Institut Mines-Telecom) et le Lycée Clemenceau conviennent plus spécifiquement des actions suivantes :

- Information du Lycée Clemenceau sur le projet de fusion de Mines Nantes et de Télécom Bretagne et participation de représentants du Lycée Clemenceau aux réflexions sur les contours de la future formation ingénieur en construction.
- Tutorat entre élèves-ingénieurs et étudiants boursiers de CPGE et de CPES, dans l'esprit des Cordées de la Réussite.

Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT

Les parties s'engagent à effectuer un bilan annuel de la mise en œuvre des actions prévues à la présente convention qui sera adressé au Recteur de l'Académie de Nantes

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour 5 ans et reconduite ou modifiée explicitement à l'issue de ce délai.

Fait à ...Nantes..... en quatre exemplaires originaux, le ...22 novembre 2016.

Le proviseur du lycée LYCEE CLEMENCEAU LE PROVISEUR NANTES Corinne RAGUIDEAU	Le directeur de l'EPCSCP Philippe JAMET	Le recteur d'académie, chancelier des universités William MAROIS
	La directrice de Mines Nantes (école référente) Anne BEAUVAL Ecole des Mines de NANTES La Chantrerie 4, Rue Alfred Kastler B.P. 20722 44307 NANTES Cédex 3	